



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux**

Secrétariat des I.A.-I.P.R.

Tél.

03 22 82 39 70

Fax.

03 22 82 37 54

Mél.

ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

Amiens, le 19 septembre 2017

Monsieur Fabrice BROWET
Monsieur Stéphane COIFFIER
Monsieur Stéphane VERCLEVEN
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de sciences et techniques industrielles

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
de STI, SII, technologie
s/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2017 STI, SII, technologie

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants. Que vous soyez lauréats de concours, professeurs entrants dans l'Académie d'Amiens ou contractuels, nous sommes heureux de vous accueillir et nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans vos missions.

Nous tenons également à remercier tous les professeurs qui s'investissent quotidiennement auprès de leurs élèves et plus particulièrement les professeurs qui ont accepté des missions de formateurs, de tuteurs exerçant dans le cadre du PAF et de l'ESPÉ ainsi que les chargés de missions d'inspection.

Cette année, pour toutes les disciplines, la lettre de rentrée se décline en deux parties :

- La première, transversale, déclinant les orientations de la politique académique développée par Madame le Recteur Valérie CABUIL. Elle s'adresse à tous les acteurs des collèges et des lycées ; elle a vocation à servir de support à la réflexion des équipes enseignantes et des conseils pédagogiques ;
- La seconde, avec une entrée disciplinaire, est à destination des professeurs des voies générales et technologiques des disciplines technologie, SII et STI.

Préambule commun à toutes les disciplines

Nous tenons d'abord à saluer votre investissement dans la mise en place des réformes et l'évolution des pratiques pédagogiques ces dernières années. Nous engageons bien évidemment les équipes à poursuivre ce nécessaire travail pour le plus grand bénéfice des élèves qui nous sont confiés. Vos efforts portent leurs fruits comme en témoigne l'évolution positive des résultats académiques aux examens.

Le nouveau projet académique prendra effet durant cette année scolaire, trois axes principaux guideront nos actions :

- **Axe 1 : Encourager la persévérance scolaire** en construisant un environnement serein et confiant dans nos établissements (écoles, collèges et lycées), afin que l'élève construise sa personnalité et acquière les compétences nécessaires à son évolution au sein du monde du travail et de la société.
- **Axe 2 : Amener chaque élève à développer son potentiel et sa créativité, l'aider à se projeter dans un parcours ambitieux** et à rendre cette ambition réalisable.
- **Axe 3 : Rendre notre académie plus attractive** en proposant à nos personnels préparation et accompagnement pour relever des défis éducatifs majeurs.

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues entre également en vigueur lors de cette rentrée. Elle comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement tout au long de votre parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>)

Nous continuerons à vous soutenir dans vos missions d'enseignement et dans la mise en œuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. De même, c'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

Entrée disciplinaire

Plusieurs changements interviennent au cours de cette rentrée dans la constitution des équipes d'animation et d'inspection. Retrouvez l'ensemble des informations concernant tous les acteurs des disciplines STI sur la page Internet du site académique dédié aux sciences et techniques industrielles : <http://www.ac-amiens.fr/269-sciences-et-techniques-industrielles.html>

Accompagnement des personnels enseignants :

Le Plan Académique de Formation 2017 est en ligne : <http://www.ac-amiens.fr/paf/>

Vous pouvez également accéder aux ressources académiques en ligne :

- Le site STI académique : <http://sti.ac-amiens.fr/>
- Rubrique dédiée à l'auto formation des enseignants en TECHNOLOGIE au collège : <http://sti.ac-amiens.fr/211-autoformation-des-enseignants.html>
- Rubrique dédiée à l'accueil des nouveaux enseignants (stagiaires, contractuels, vacataires) : <http://sti.ac-amiens.fr/274-formation.html>

Dans la continuité de la précédente rentrée.

Cette rentrée 2017 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme du collège et offre l'occasion d'enrichir l'offre éducative en permettant la diversification des parcours des élèves. L'AP et l'EPI demeurent ancrés dans les programmes et les horaires disciplinaires. Leur répartition horaire n'est plus contrainte et permet donc, au regard des besoins des élèves, de renforcer une des deux modalités pédagogiques, à chacun des quatre niveaux. L'accompagnement personnalisé, défini collectivement, concourt spécifiquement à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de chaque élève. Les enseignements pratiques interdisciplinaires contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre des parcours éducatifs. Ils sont un moment important de créativité pédagogique et pour les élèves un moyen de comprendre la richesse de l'interdisciplinarité. Les 8 thématiques obligatoires disparaissent pour plus de souplesse.

Si des ajustements par rapport à la première organisation mise en place sont facilités, le travail important et les projets que vous avez menés l'an dernier pourront donc être réinvestis et poursuivis cette année.

Des enseignements facultatifs peuvent être proposés dans chaque collège et affirmer ainsi l'identité spécifique du projet éducatif de l'établissement. Ils permettent de proposer aux élèves volontaires des parcours pour mieux préparer leurs projets de poursuite d'études.

Ces différentes adaptations visent à donner davantage de liberté, d'autonomie et de pouvoir aux équipes pédagogiques, au plus près des réalités locales. Elle nous invite à être innovants pour toujours mieux répondre aux besoins des élèves.

Incontournable

Parce que les défis qui se présentent à nous, à l'école, au collège, au lycée et dans le supérieur, ne pourront être efficacement relevés qu'à travers une plus large collaboration entre collègues, il est de votre devoir de vous tenir régulièrement informés, en utilisant votre adresse professionnelle <[prenom.nom](mailto:prenom.nom@ac-amiens.fr)>@ac-amiens.fr.

N'hésitez pas à communiquer, questionner, partager, expérimenter, à travers nos deux principales listes de diffusion qui présentent une structure de poupées russes : animateurs.techno@ac-amiens.fr pour le collège et liste.sciencestechindust@ac-amiens.fr pour la voie générale et technologique.

Vous pouvez également nous écrire, directement, quel qu'en soit le motif professionnel, mais sans oublier d'en référer au préalable à votre chef d'établissement. Nous sommes conscients que mettre en place un travail d'équipe nécessite du temps et implique quelques tâtonnements qui seront toujours observés avec grand intérêt et bienveillance.

**Bonne année scolaire,
Respectueuses salutations,**



Fabrice BROWET



Stéphane COIFFIER



Stéphane VERCLEVEN